



L'état civil au service des citoyens !

ENR/DPC-EC/VV/V14.0-1352

Passeport (personne majeure)

● A quel service s'adresser ?

Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat Civil -

Place du Mercadal – BP70167 - 09101 PAMIERS CEDEX

Tel : 05.61.60.95.49– Fax : 05.61.60.94.80

Courriel : etat.civil@ville-pamiers.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi jusqu'à 19h

● Dans quel cas faire une demande ?

Le passeport est un document de voyage. Il peut aussi servir de pièce d'identité et est exigé pour entrer dans la plupart des pays étrangers. Il n'est désormais plus possible de porter les enfants sur le passeport des parents.

● Durée de validité : 10 ans

● Perte ou vol :

Demander une déclaration de perte en Mairie ou établir une déclaration de vol auprès du Commissariat

● Délai de délivrance 3 à 4 semaines

● Rendez-vous : pour tout dépôt de dossier, obligation de prendre un rendez-vous, contacter le service au 05.61.60.95.49





L'état civil au service des citoyens !

ENR/DPC-EC/VV/V14.0-1352

Passeport (personne majeure)

● A quel service s'adresser ?

Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat Civil -

Place du Mercadal – BP70167 - 09101 PAMIERS CEDEX

Tel : 05.61.60.95.49– Fax : 05.61.60.94.80

Courriel : etat.civil@ville-pamiers.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi jusqu'à 19h

● Dans quel cas faire une demande ?

Le passeport est un document de voyage. Il peut aussi servir de pièce d'identité et est exigé pour entrer dans la plupart des pays étrangers. Il n'est désormais plus possible de porter les enfants sur le passeport des parents.

● Durée de validité : 10 ans

● Perte ou vol :

Demander une déclaration de perte en Mairie ou établir une déclaration de vol auprès du Commissariat

● Délai de délivrance 3 à 4 semaines

● **Rendez-vous : pour tout dépôt de dossier, obligation de prendre un rendez-vous, contacter le service au 05.61.60.95.49**





L'état civil au service des citoyens !

ENR/DPC-EC/VV/V14.0-1352

● Liste des pièces à fournir

- Un timbre fiscal d'une valeur de 86 € (à acheter sous format papier au Centre des Impôts ou dans certains bureaux de tabac ; ou sous forme dématérialisée sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- 1 photographie d'identité (de face, tête nue) de moins de 1 an
- L'acte de naissance délivré par la Mairie du lieu de naissance (de moins de 3 mois)
- Acte de décès pour les personnes veuves
- Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom de l'intéressé : impôts sur le revenu, facture d'électricité, quittance de loyer (non manuscrite), eau, gaz, téléphone, taxe d'habitation, assurance habitation...
- En cas d'hébergement chez une tierce personne, un justificatif de domicile, une attestation et une carte d'identité de l'hébergeant,
- Acte de mariage pour les personnes mariées
- Passeport périmé
- Carte nationale d'identité
- Dossier à retirer au guichet ou la pré-demande établie sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Procédure à suivre pour remplir la pré-demande :

- a- Créer un compte à l'adresse indiquée ci-dessus
- b- Valider ce compte
- c- Réception d'un mail contenant le nom d'utilisateur et le mot de passe
- d- Accéder à son compte pour créer la demande de passeport
- e- Renseigner toutes les rubriques (possibilité d'enregistrer et de revenir sur son dossier à tout moment)
- f- Réception d'un SMS, puis d'un mail. Le mail contient les consignes générales pour finaliser la demande et un récapitulatif à imprimer (en pièce jointe) pour le présenter en Mairie

Présenter les documents originaux et remettre les photocopies des documents demandés



Aucun acte de naissance n'est nécessaire dans le cas où le demandeur est né dans une commune reliée au dispositif de dématérialisation des actes COMEDEC. Pour savoir si la commune de naissance est reliée à ce dispositif, il convient d'aller sur le site suivant : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>



Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat-Civil
Place du Mercadal - BP70167 - 09101 PAMBIERS CEDEX – Tél : 05.61.60.95.00



L'état civil au service des citoyens !

ENR/DPC-EC/VV/V14.0-1352

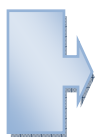
● Liste des pièces à fournir

- Un timbre fiscal d'une valeur de 86 € (à acheter sous format papier au Centre des Impôts ou dans certains bureaux de tabac ; ou sous forme dématérialisée sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- 1 photographie d'identité (de face, tête nue) de moins de 1 an
- L'acte de naissance délivré par la Mairie du lieu de naissance (de moins de 3 mois)
- Acte de décès pour les personnes veuves
- Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom de l'intéressé : impôts sur le revenu, facture d'électricité, quittance de loyer (non manuscrite), eau, gaz, téléphone, taxe d'habitation, assurance habitation...
- En cas d'hébergement chez une tierce personne, un justificatif de domicile, une attestation et une carte d'identité de l'hébergeant,
- Acte de mariage pour les personnes mariées
- Passeport périmé
- Carte nationale d'identité
- Dossier à retirer au guichet ou la pré-demande établie sur le site : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Procédure à suivre pour remplir la pré-demande :

- g- Créer un compte à l'adresse indiquée ci-dessus
- h- Valider ce compte
- i- Réception d'un mail contenant le nom d'utilisateur et le mot de passe
- j- Accéder à son compte pour créer la demande de passeport
- k- Renseigner toutes les rubriques (possibilité d'enregistrer et de revenir sur son dossier à tout moment)
- l- Réception d'un SMS, puis d'un mail. Le mail contient les consignes générales pour finaliser la demande et un récapitulatif à imprimer (en pièce jointe) pour le présenter en Mairie

Présenter les documents originaux et remettre les photocopies des documents demandés



Aucun acte de naissance n'est nécessaire dans le cas où le demandeur est né dans une commune reliée au dispositif de dématérialisation des actes COMEDEC. Pour savoir si la commune de naissance est reliée à ce dispositif, il convient d'aller sur le site suivant : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>



Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat-Civil
Place du Mercadal - BP70167 - 09101 PAMBIERS CEDEX – Tél : 05.61.60.95.00